

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

47^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

Championnat de France des Rallyes VHC

Coupe de France des Rallyes VHC

3- 4 et 5 septembre 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC Mont-Blanc
Nom du Rallye :	47 ^{ème} Rallye MONT-BLANC MORZINE VHC
Date :	3-4-5 septembre 2026
Niveau d'inscription	National Championnat de France VHC
Eligibilité :	PEA
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N° : **545**

DATE : **06/07/2026**

Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Nom :	GARREAU Isabelle
Téléphone :	06 43 22 65 52
Mail :	i.garreau@rmbm.fr

Comité d'Organisation

Président :	CHERREAU Patrick
Membres :	Isabelle Garreau/Frederique Jacquemoud/Céline Evrard/ Pierre Deville/Patrick Garreau/Claude Delhom/Corinne Caze
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Palais des Sports 74110 MORZINE
Téléphone :	06 43 22 65 52
Mail:	secretariat@rmbm.fr
Permanence du Rallye :	Palais des Sports 74110 MORZINE

Organisateur technique

Nom :	DELHOM Claude
Adresse :	15 Rue de la Préfecture 74000 ANNECY
Téléphone :	07 62 68 65 11
Mail :	c.delhom@rmbm.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Samedi 4 juillet 2026
Ouverture des engagements	Samedi 4 juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 24 aout 2026
Vérifications administratives préliminaires Distribution du Road-Book 1^{ère} session	Vendredi 28 aout 2026 18h30 à 22h00 Palais des Sports Morzine Samedi 29 aout 2026 6h30 à 10h30 Palais des sports Morzine Dimanche 30 aout 2026 9h00 à 10h00 Palais des Sports Morzine
Reconnaisances 1^{ère} session (Voir Tableau)	Samedi 29 aout 2026 : 8h00 à 19h00 Dimanche 30 aout 2026 : 8h00 à 19h00
Vérifications administratives préliminaires Distribution du Road-Book 2^{ème} session	Mardi 1^{er} septembre 2026 11h00 à 21h00 Palais des Sports Morzine Mercredi 2 septembre 2026 6h30 à 8h30 Palais des sports Morzine
Reconnaisances 2^{ème} session (Voir Tableau)	Mardi 1^{er} septembre 2026 15h00 à 19h00 Mercredi 2 septembre 2026 8h00 à 19h00 Jeudi 3 septembre 2026 8h00 à 15h00
Vérifications techniques	Jeudi 3 septembre 2026 – de 13h à 19h Parking des Prodains – Morzine
Horaires spéciale d'essai	Jeudi 3 septembre 2026 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h30
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Jeudi 3 septembre 15h30 Palais des Sports de Morzine
Publication de la liste des concurrents admis au départ et ordre de départ de la 1^{ère} étape	Jeudi 3 septembre 2026 21h30
Briefing des pilotes	Ecrit
Départ étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 8h30 – Route Taille de Mas – Place Office Tourisme
Publication des résultats partiels	Numérique site et application : www.rallye-mont-blanc-morzine.com Sportity

Arrivée étape 1 Morzine	Vendredi 4 septembre 2026 17h33 – Parc Morzine
Départ étape 2 Morzine	Samedi 5 septembre 2026 6h15 – Podium – Place Office Tourisme
Arrivée étape 2 Morzine – Podium	Samedi 5 septembre 2026 17h02 – Podium – place office Tourisme
Vérifications finales dès l'arrivée Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	Samedi 5 septembre 2026 Ateliers municipaux – Route de la Plagne – Morzine
Publication des résultats	Samedi 5 septembre 2026 Classement provisoire : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Remise des prix sur le podium : la procédure de passage sur le podium sera conforme au règlement du CFR.	Samedi 5 septembre 2026 Podium – Place Office Tourisme - Morzine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **3,4 et 5 septembre 2026**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

47^{ème} RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2026 des rallyes VHC.

Fonction	Nom & numéro de licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Commissaires Sportifs	Alain MAHE	15449/0712
	Jean RASORI	2320/0605
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Annick SEGOUIN	149560/0314
Directeurs de Course Adjoint VHC	Patrick BOUTEILLER	128253/0804
Directeurs de Course Adjoint VHRS-VMRS	Robert GALLI	9206/0745
Commissaire Technique responsable	Christophe GIMENO	40651/0805
	Christian RACHEX	44181/0503
	Maxime EVRARD	175310/0510
Chargés des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET	5038/0518
Voiture Tricolore	Bernard DEMEUZOIS - DC	1985/0412
Voiture Autorité	Michel BOUIN – DC	150063/1018

A l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans le présent règlement particulier, dans les règlements des rallyes de doublure, et dans ses éventuels additifs, sont compétents en tant que Juges de fait.

1.2. : ELIGIBILITE

Le 47^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- Le championnat de France des rallyes VHC 2026
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge « petites cylindrées »

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent désirant participer au 47^{ème} RALLYE MONT-BLANC – MORZINE VHC, doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASAC Mont-Blanc
15 rue de la Préfecture
74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - 06.43.22.65.52

La demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffa-inscriptions.org avant le lundi **24 août 2026 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) **exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC et devra obligatoirement être accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **765 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus.**
- Droits minorés : **665 €** avec la publicité facultative des organisateurs, **système de géolocalisation inclus** pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1^{er} juin 2026.**
- **1400 €** sans la publicité référée ci-dessus.

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.

Bien indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires, un versement en espèces sera demandé.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de celle du co-pilote**
- b) **la photocopie du permis de conduire du concurrent et de celui du co-pilote**
- c) **L'autorisation ASN pour les concurrents étrangers**
- d) **l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- e) **La 1^{ère} page du PTH ou PTN**
- f) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- g) le formulaire "parc assistance"

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 27 août 2026.**
- 50 % pour les demandes reçues du **jeudi 27 août 2026 jusqu'au début des vérifications : jeudi 3 septembre 2026 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- Tous les remboursements se feront sur la base de l'engagement, déduction faite du montant du système de géolocalisation (65€).
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 3 septembre 2026 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.3 : Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et des classes suivants :
 - **Groupe A, Groupes 4/5, groupes B , groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Pour la première étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit et partant en tête. Les voitures partiront de minute en minute.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affectées au plus tard 1h avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement particulier du 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

4.3.1 ZONE DE RAVITAILLEMENT

Ravitaillement dans les parcs d'assistance et dans les stations-services sur le parcours (selon road book).

4.3.2.1 PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

Zone d'assistance : Parking des Prodains à Morzine obligatoire (Parc Assistance 4)

4.3.2.3 PRODUCTION D'IMAGES FFSA

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes FFSA 2026.

4.4 GEOLOCALISATION

Voir règlement du 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement particulier du 78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. : DESCRIPTION

Le 47^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de **401 km** comportant **13 épreuves spéciales, totalisant 152.90 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	79.38 km	6	84.90 km	168.81 km	47.02 %
2 ^{ème} étape - samedi	73.52 km	7	176.48 km	250 km	29.41 %
Total Rallye	152.90 km	13	261.38 km	418.81 km	36.50 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P : RECONNAISSANCES

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 29 aout	Dimanche 30 aout
ES 1 - 4		8h à 19h	8h à 19h
ES 2 - 5		8h à 19h	8h à 19h
ES 3 - 6		8h à 19h	8h à 19h
ES 7 - 11		8h à 19h	8h à 19h
ES 8 - 12		8h à 19h	8h à 19h
ES 9 - 13		8h à 19h	8h à 19h
ES 10		8h à 19h	8h à 19h

SESSION 2	Mardi 1 septembre	Mercredi 2 septembre	Jeudi 3 septembre
ES 1 - 4	15h à 19h	08h à 19h	
ES 2 - 5	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 3 - 6	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 7 - 11	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 8 - 12	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 9 - 13	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h
ES 10	15h à 19h	08h à 19h	08h à 15h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.16. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON/RALLYE 2 :

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine**.
Nouveau départ : Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2^e étape, après validation du commissaire technique.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **78^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine**.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS– CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1 CLASSEMENT PILOTES

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes VHC.

9.2 POINTS DE PARTICIPATION

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes VHC.

9.3 CLASSEMENTS CLASSES ET GROUPES

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes conformément à l'article 9 des règles spécifiques des rallyes VHC.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Au classement final de fin d'année, le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur du Trophée du CFR VHC Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés), N VH, A VH, B VH », sauf pour le groupe du Champion de France VHC.

9.5 CHALLENGE « Petites cylindrées »

Voir règlement Championnat de France des rallyes VHC 2026.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le **samedi 5 septembre** 2026 sur le Podium d'arrivée, suivant le protocole du Championnat de France VHC :

- Classement général N, A, B J/K (Podium)
- Classement général Groupe 1, 2, 3, 4/5 (regroupés) (Podium)
- Classement Challenge « Petites cylindrées » (Podium)
- 1^{er} équipage féminin
- Classement groupes et classes
- 1^{er} Classement général « Classic de compétition » (1977 – 1992)

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.
Aucun prix en espèces ne sera attribué.